

bateaux qui entreraient au port soient servis promptement et sans délai. A cette fin, le Conseil des ports nationaux conserve la direction secondaire de tous les aménagements de mouillage et il peut exiger que l'entrepreneur accepte des bateaux même si cela lui cause des inconvénients. De plus, le Conseil conserve un contrôle entier sur les n^{os} 4, 5 et 6 du quai Centennial.

L'évolution de la technique des transports et de l'utilisation des conteneurs exige la plus grande souplesse dans les opérations portuaires. A cette fin, on a rendu les accords quinquennaux sujets à annulation après six mois de préavis sans motif à tout moment après la première année. La principale considération pécuniaire, assurée par des offres mises en concurrence, est un paiement annuel minimum garanti à réaliser au moyen du montant des recettes de mouillage et de quayage qui reviennent toutes au Conseil.

J'attire l'attention du ministre sur les questions qu'a posées le député à l'égard de la grue et des installations portuaires à Vancouver. Je suis certain que le ministre se fera un plaisir de répondre aux questions du député pour le renseigner. J'espère que tous les gens du port de Vancouver seront satisfaits.

LA SÉCURITÉ NATIONALE—LA COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LES ACTIVITÉS SUBVERSIVES

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, cette semaine, certains d'entre nous se sont fait montrer comment préparer un cocktail Molotov efficace, comment empoisonner des chevaux de police instantanément et comment réussir une révolution du début à la fin. En d'autres termes, nous avons eu le malheur de siéger au comité chargé d'examiner la Compagnie des jeunes Canadiens. Le 2 décembre, mon collègue le député de Sainte-Marie (M. Valade) et moi-même avons soulevé à la Chambre deux questions, et c'est la raison pour laquelle je me présente ce soir devant cette vaste et imposante assemblée. Comme en fait foi la page 1479 du hansard, le député de Sainte-Marie a demandé:

Monsieur l'Orateur, afin que la conquête de l'espace ne soit pas inutile pour l'avenir, il faut d'abord mettre de l'ordre sur notre planète. C'est pourquoi je pose une question au très honorable premier ministre.

A la suite des déclarations publiques sérieuses faites par M. Saulnier, au cours de récentes conférences de presse, sur les activités subversives au Canada, le très honorable premier ministre a-t-il l'intention de donner suite à la demande de M. Saulnier et d'instituer une commission royale d'enquête sur les activités subversives au Canada?

Le premier ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, le gouvernement ne prendra certainement aucune décision avant que le rapport du comité parlementaire qui enquête sur ce projet ne soit publié.

Le député a alors dit:

Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Le très honorable premier ministre sait-il que le comité chargé de faire enquête n'avait pas le mandat d'examiner les activités subversives en général, mais simplement les activités de la Compagnie des jeunes Canadiens? C'est pour cette raison que je pose la question.

• (10.10 p.m.)

J'ai enchaîné relativement dans la même veine. Je crois que mon honorable ami avait posé toute la question. Voici ce qui figure à la page 1486:

J'ai une question à poser au premier ministre. Compte tenu de la réponse qu'il a faite tantôt au député de St. Mary...

J'ai dit «Sainte-Marie», monsieur l'Orateur, mais pour une raison quelconque, on a entendu «St. Mary».

... le gouvernement verrait-il d'un bon œil une recommandation du comité de la radiodiffusion donnant suite à la demande de M. Saulnier d'instituer une commission royale d'enquête sur la subversion?

Le premier ministre a répondu:

Je suppose qu'il convient d'abord d'attendre que le comité présente son rapport; or, je m'en tiens toujours à ce qu'il convient de faire.

C'est édifiant. Comme le comité ne présentera pas son rapport avant demain matin, je ne puis pas vraiment dire à la Chambre ce qu'il conviendra, selon lui de faire. Cependant, il faudrait, à mon avis, faire valoir deux points. D'abord, à propos de la commission royale d'enquête sur la sécurité qui nous a présenté son rapport au début de l'année; même si elle a présenté un rapport partiel, elle n'a pas donné un compte rendu intégral de ses délibérations. Je cherche à montrer qu'à titre de députés nous n'avons pas la moindre idée de ce qui manque dans ce rapport quant aux recherches et études de la commission royale d'enquête sur la sécurité. J'estime donc que nos questions dans ce domaine sont légitimes. A moins d'en avoir la preuve, nous ne pouvons pas dire que le premier ministre (M. Trudeau) repousse la question; ce serait fort injuste. Mais nous devons lui demander si les objectifs de ce que je considère comme une requête légitime de la part de M. Saulnier sont atteints. Sommes-nous, en notre qualité de députés, en mesure d'évaluer comme il convient le genre d'activités subversives qui se déroulent au Canada et les mesures prises par les forces de la loi et de l'ordre public pour y parer?